



PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du conseil municipal de Chesterville, tenue à la salle des sessions du conseil municipal, le 15 juillet 2021 à 19 h 00.

Sont présents :

Monsieur Vincent Desrochers, maire
Monsieur Lawrence Hall, conseiller, absent hors région
Monsieur Frédéric Flibotte, conseiller, absent hors région
Monsieur Marco Rousseau, conseiller
Madame Chantal Desharnais, conseillère
Monsieur Jasmin Desharnais, conseiller
Monsieur Gilles Fortier, conseiller, absent hors région

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire,
Monsieur Vincent Desrochers

Est également présente:

Madame Joanne Giguère, directrice générale et secrétaire-trésorière

CONSIDÉRANT le décret numéro 937-2021, du 7 juillet 2021 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois jusqu'au 16 juillet 2021, la séance sera tenue et elle est enregistrée par la directrice générale. L'enregistrement audio sera déposé sur le site Internet pour que les citoyens puissent y avoir accès dans les plus brefs délais.

Afin de respecter les directives de distanciation sociale en raison de la COVID-19, toutes les personnes présentes sont assises à des tables distinctes et sont à plus d'un mètre de distance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Renonciation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° 2021-04-108 – Travaux de reconstruction (décohésionnement, rechargement et pavage) de la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil
5. Autorisation de dépenses – Congrès FQM Québec
6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné
7. Levée de l'assemblée.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Monsieur le maire à 19 h.

2. Renonciation de l'avis de convocation

2021-07-219

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Chantal Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

DE renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-07-220

Sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par le conseiller Marco Rousseau;

Il est résolu

QUE l'ordre du jour soit adopté comme déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adjudication de contrat – dépôt des soumissions pour l'appel d'offres n° 2021-04-108 – Travaux de reconstruction (décohésionnement, rechargement et pavage) de la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil

2021-07-221

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté la firme d'ingénierie Groupe Civitas pour le devis des travaux de reconstruction pour la rue de la Plaisance, du rang St-Philippe et de la route Goupil;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est allée en appel d'offres public sur le site S.E.A.O. pour obtenir des soumissions ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 15 juillet 2021 à 11h 05 devant témoins ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu 3 soumissions qui sont :

Construction & Pavage Portneuf inc. : 2 528 506,09 \$

Sintra inc. : 2 553 584,12 \$

Pavage Centre Sud du Québec : 2 428 593,24 \$

Les prix inclus les taxes.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme en référence aux recommandations de la firme d'ingénierie Groupe Civitas, soit Pavage Centre Sud du Québec pour un montant de 2 428 593,24 \$, incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Jasmin Desharnais, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE la municipalité de Chesterville accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme et conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt n° 237 N.S., soit Pavage Centre Sud du Québec pour un montant de 2 428 593,24 \$, incluant les taxes;

QUE ces travaux sont prévus au programme d'immobilisations triennal (PTI) et que le coût des travaux sont payés par le règlement d'emprunt n° 237 N.S. et subventionné par le Programme de subvention d'aide à la voirie locale volet redressement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Autorisation de dépenses – Congrès FQM Québec

2021-07-222

CONSIDÉRANT QUE le congrès FQM de Québec se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt de Monsieur Vincent Desrochers, maire, à participer à ce congrès;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par la conseillère Chantal Desharnais;

Il est résolu

QUE le conseil autorise la dépense pour permettre à Monsieur Vincent Desrochers de participer au congrès FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Période de questions sur le sujet ci-haut mentionné

7. Levée de l'assemblée

2021-07-223

Sur proposition du conseiller Marco Rousseau, appuyée par le conseiller Jasmin Desharnais;

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Vincent Desrochers,
Maire

Joanne Giguère,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière